

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, au lieu ordinaire de leurs Séances, le Dimanche 13 Décembre 1931 à 9 heures 1/2 du matin pour la Session ordinaire

Ordre du Jour

- 1^o Affaires diverses
- 2^o Projets de lotissements. - Avis du Conseil
- 3^o Fournitures scolaires pour 1932.
- 4^o Emprunt de 178.000^f Remboursement des 2 obligations
- 5^o Etat des cotés irrécouvrables. Avis du Conseil
- 6^o Ouverture de crédits
- 7^o Listes électorales pour 1932. - Désignation des délégués
- 8^o Demandes d'allocations militaires
- 9^o Assistances

A Rep. le 6 Décembre 1931
Le Maire
Ch. [Signature]

Conseil Municipal

Séance du 13 Décembre 1931

L'an mil neuf cent trente et un, le treize du mois de décembre, à 9 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rivière, Maire, pour la Session ordinaire de Novembre

Présents : M. M. J. Maillet, Marchais, Rivière, Guérin, Herrouet, Cancheveu, Billy, Jubard, Roger, Fabre, Bossis, Bertrouveau, Paon,

Marcheaux Pi'ant & Traubin
Absents: M. M. Jouri, Caupron, Cheifaini, Martin,
& Courpin excusés.

M. Guérin est nommé secrétaire
Le procès verbal de la dernière réunion est lu
et adopté sans observation.

Assistance aux
Vieillards

M. le Président soumet au Conseil Municipal
l'ordre de demandes d'assistances faites en conformité
de la loi du 14 juillet 1905.

M^{me} de Lécroix née Olive à la Haute Ile,
admise pour 50 francs.

M^{me} de Triplet, née Reunier, 1 rue Mayagnon
à Nantes, admise pour 50 francs

M^{lle} Charrier Marie, 45 rue de Rennes
à Nantes, admise pour 50 francs.

M^{lle} Prechais Marianne, à Noirmoutier,
admise pour 50 francs.

M^{me} de Yan née Poudand Hélène, aux Mabeau-
dières, chez Angibaud, admise pour 20 francs.

M^{lle} Arlaud Lucie, Haute Ile,
admise pour 50 francs

M^{lle} Arlaud Maria, Haute Ile,
admise pour 50 francs

Assistance aux
femmes en couches.

M. le Maire dépasse sur le bureau toutes les demandes
d'assistance aux femmes en couches

M^{me} Launay née Malan, Les Rebois
admise

M^{me} Brety née Bruyand Jeanne, rue
Pascal à Breckemont, admise

M^{me} Guillet née Charrier au Cheni Galo,
admise

M^{me} Mazyery née Rambaud, J. de Lavi-
roy admise

M^{me} Lepé née Lucat, au Landreau,
admise

M^{me} Normier née Babonneau, rue Bourneau

non admise

M^{me} Rolland née Denis rue de la
Bouasse, admise

M^{me} Barqueman née Foubert, à la
Gohard, admise

M^{me} Ferrout née Mainguy, place
choëmet, admise

M^{me} Leroux née Vaust, à la Carré
admise

M^{lle} Lecorre rue de la Gare à St-Raustean
admise

M^{me} Joyau née Garnier, à la Jaquière
admise

M^{me} Jubel née Brochart, au champ de
foie, admise

Allocations
militaires

M^{re} le Maire communique au Conseil, les
demandes d'allocations militaires

1^o Parveau Auguste à la Morinière,
avis favorable

2^o Saucan Alphonse, aux Chapelles,
avis favorable

3^o M^{me} Morandean née Denis au Prangy
avis favorable

4^o M^{me} Perrigand, née Amoury à Northouse
avis favorable

5^o M^{me} Couley née Feriet Sève, rue Emile Lozay
avis favorable

6^o M^{me} Chau, née Binet Emilienne, aux
Moulins, avis favorable

7^o M^{me} L'aine née Guibot, rue Nationale 64
avis favorable

Ouverture de crédits

1^o Fonds de chômage. - Monsieur le Maire
informe le Conseil, que le montant des dépenses, sur
le fonds de chômage atteint à ce jour 13042,
qu'il ne reste plus que 1958 de disponible pour
aller jusqu'au 31 Décembre.

Il propose au Conseil de demander à M^{re}

Amoury le
17 Dec 1931

Amoury le
17 Dec 1931

Le Préfet de bien vouloir prélever, à titre exceptionnel, sur les intérêts de l'emprunt de 830.000 francs qui n'ont pas été employés cette année un crédit supplémentaire de 12.000 francs pour le fonds de chômage
Adopté à l'unanimité.

2^e Divers. - M. le Maire expose au Conseil que suivant avis de M. le Receveur Municipal il y a lieu de régulariser des crédits dépassés et des crédits qui seront insuffisants pour le règlement de diverses dépenses, exercice 1931

art 10	-	Frais de perception des droits de plou	350 ⁺
" 24	-	Contributions pour les biens communaux	835
" 44	-	Protection de la Santé publique	1798.65
" 56	-	Frais de logement aux Indigents	3000
" 52-145	-	Eclairage des rues	200
" 64	-	Dépenses imprévues	1000
		Assurances Sociales	5200

Cototal

11.557.00

Monsieur le Maire expose ensuite que les crédits qui s'y a lieu de voter, peuvent être prélevés sur les art a-après.

art 1.	-	Reliquat au 31 Décembre	735..
" 13	-	"	3395..
" 21	-	"	114..
" 25	-	"	1130

Cototal

4704.00

Par ailleurs (concessions dans les communes)
Recettes prévues au budget primitif de 1931. 10000
Recettes encaissées au 15 P^l 1931 : 21.489.60
Cototal 11.489.60

Le Conseil après en avoir délibéré vote les crédits, ci-dessus désignés.

3^e Vote de crédits nouveaux. - Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit de 5.000⁺ versent au budget

Remis le 15 mai

approuvé le 19 mai

primitif de 1932 pour le fonds de chômage sera
 lui-même suffisant, qu'il y a lieu de prévoir des
 aujourd'hui l'inscription d'un nouveau crédit
 de 50.000⁺

Il y a lieu d'inscrire aussi au
 budget primitif de 1932 les crédits

Ci-après :

Réparations aux parapets du pont de la Moirière 4.888⁺

Plan d'embellissement et d'alignement de la Cve (honoraires de M^r Henry) 4.000⁺
(arrêté)

Soit un total de 58.888⁺

La valeur de l'actif est de 1037⁺62 le
 déficit est de 56⁺75 pour insuffisance de revenus.

Le budget primitif voté par le Conseil, dans
 sa séance du 10 octobre 1931, sera modifié en consé-
 quence.

Fonds de chômage (suite) — Sur la proposition de M^r le Maire,
Comptes des souscriptions — le Conseil Municipal demande que la tota-
 lité des souscriptions & des dons qui seront faits
 en faveur des chômeurs soit affecté d'office au
 crédit "Fonds de chômage".
renu de 1100
2

Fournitures scolaires — Le Conseil Municipal autorise M^r le Maire
 à renouveler le traité de gré à gré avec M^r Prelet
 libraire à Nantes, pour les fournitures classiques
 à faire aux écoles communales en 1932.
 Le crédit nécessaire est inscrit au budget
 primitif de 1932.
2
M. le Maire

Emprunt de 178000⁺ — Le Conseil Municipal se conformant à l'art 5 de
Remboursement de l'arrêté municipal du 17 février 1927, fixe à
obligations 12 le nombre de séries à auancer et décide qu'il
 sera procédé au tirage au sort de ces 12 obligations
 le vendredi 18 courant à 10 heures du matin
 à la Mairie en présence de M^r J. Barillier adjoint
 Jutard conseiller municipal, et de M^r Sénéchal
 Receveur Municipal.
Soit

Etat des cotes
irrecouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état
des cotes irrecouvrables comprises dans les rôles de 1930
Taxes :

Prestations. 370⁺
Taxe sur les chiens 20⁺ } 390⁺

Le Conseil municipal après en avoir
délibéré, y donne un avis favorable.

Listes électorales
pour 1932

Désignation des
délégués

Liste publique Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée
qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils municipaux
doivent dans leur session ordinaire de novembre, désigner deux
délégués pour les représenter au sein des commissions
chargées :

1^{re} de dresser le tableau rectificatif de la liste
électorale,

2^e autre chargée de juger les réclamations.

Le Conseil désigne

1^{er} M. J. Marié-Gabriel pour faire
partie de la Commission chargée de dresser le tableau
rectificatif en collaboration avec M. Guironneau
Antoine, délégué de l'Administration préfectorale

2^e M. M. Jubard & Marchand Julien pour
faire partie de la Commission chargée de statuer sur
les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Prud'hommes. Monsieur le Maire demande au
Conseil de vouloir bien, conformément à l'art 10 de
la loi du 27 mars 1907, désigner deux délégués
pour la révision des listes électorales en 1932

L'Assemblée nomme :

- 1^{er} électeur ouvrier : M. Trouhommet emmanuel, fleurbe 13/4 route
2^e électeur employé : M. Peneau aryste, imp. de com. Carthage
3^e électeur patron : M. Giffroy Julien, maître ouvrier rue S. Anne

Chambre d'agriculture. Le Conseil désigne M. Hervaut
Eugène aux 3 Maillets, pour la révision de la liste
électorale de la chambre d'agriculture.

Tribunal et chambre de Commerce. Monsieur le Maire fait

connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 7 Décembre 1873 et des art 1 & 2 de la loi du 19 Décembre 1908, la révision de la liste électorale pour le Tribunal et la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la 1^{re} quinzaine de septembre par une Commission composée du Maire assisté de 2 conseillers municipaux désignés par leurs collègues.

L'Assemblée nomme :
M^{rs} Arin Emile & M^r Guérin Jean,
pour faire partie de la dite Commission.

Affaires diverses

Constructions scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire de Monsieur le Préfet relative aux constructions scolaires.

Service des Bateaux.

Monsieur le Maire communique au Conseil la réponse de M^r le Préfet et celle de M^r Voffe, Ingénieur en chef des Ports & Chaussées au sujet de la suppression de la concurrence.

Entretien des chemins Vicinaux. Demande Lesler & Denis.

Le Conseil après avoir pris connaissance du rapport de l'Ingénieur Subd^e du S. V. donne un avis favorable à la demande de majoration formée par M^{rs} Lesler & Denis, entrepreneurs chargés de la fourniture des matériaux d'entretien des chemins Vicinaux ordinaires en compensation des frais consécutifs à la mise en vigueur de la loi sur les assurances Sociales.

Réparation.

M^r Barreau, entrepreneur de la réparation, se fait fort d'enlever tous les tas d'ordures qui se trouvent en dehors des limites de la réparation si la commune veut bien lui assurer une indemnité annuelle de 2400 francs.

Adopté à l'unanimité.

Pompes Muebles.

Le Conseil, est d'avis, à l'unanimité de

renouveler le bail du Service des Pompes Funèbres.

Gendarmerie de Pont-Rousseau. Eclairage

Le Conseil exprime le vœu que le couloir et le bureau de la Gendarmerie de Pont-Rousseau soient éclairés aux frais du Département.

Goudronnage.

M. le Maire regrette comme M. Pagan que les travaux de goudronnage aient été effectués si tardivement, et il demande qu'à l'avenir la commune soit classée au premier rang pour ce travail, en raison de son roulage intensif.

Chômage.

M. le Maire fait connaître que M. l'agent voyer a été consulté au sujet de l'emploi des chômeurs pour la mise en état des fossés des chemins de la Commune. Il lui a répondu que son Service ne veut pas prendre d'auxiliaires pour effectuer ces travaux.

Robinson.

Le Conseil se rangeant à l'avis de la Commission des Travaux Publics demande que l'entretien du lot bordant le chemin V. N. 5 soit fait aux frais du lotisseur; Il demande aussi qu'un deuxième puits soit creusé par le lotisseur.

Souderde.

Le Conseil trouve que le dossier n'est pas au point et demande que le projet soit complètement prouvé à une réunion prochaine.

Exhumation de corps de soldats.

Le Conseil est d'avis de faire droit aux demandes de M. Perray et de Bruchereau Emile en vue du transfert des corps des soldats Roubeau & Bruchereau, dans les terrains réservés aux Nubiens.

Lotissements.

trouble 2^e 2^e

M. Berville
 M. Marchand
 P. Pissis
 J. Baillet
 M. Charrier
 M. Billy
 M. J. J. J.
 M. Fabrice
 M. J. J. J.
 M. J. J. J.
 M. J. J. J.